

## Journée d'économie appliquée ASDEQ – CIRPÉE - GREEN

Le 15 février 2008, le Centre Interuniversitaire sur le Risque, les Politiques Économiques et l'Emploi (CIRPÉE) et le Groupe de recherche en économie de l'énergie, de l'environnement et ressources naturelles (GREEN) se sont associés pour la première fois à la Section Vieille Capitale de l'ASDEQ pour organiser leur Journée d'économie appliquée, où sept étudiants du Département d'économie de l'Université Laval sont venus présenter le résultat de leurs recherches sur des sujets variés tels que :

- Ajustements du marché du travail et fluctuations du taux de change réel », par Gabriel Bruneau, étudiant à la maîtrise ;
- Estimation de l'impact des pairs sur la réussite scolaire au Québec », par Sekou Hassoumi Aboubacar, étudiant à la maîtrise ;
- Aversion au risque et accords internationaux en environnement », par Vincent Boucher, étudiant à la maîtrise ;
- Impact de la Prime au travail sur l'effort au travail : une approche expérimentale », par Dany Brouillette, étudiant au doctorat ;
- Effet des variations climatiques sur la demande de gaz naturel: application à la normalisation climatique chez Gaz Métro », par Alexandre Simard, étudiant à la maîtrise ;
- Détermination de l'impact du programme d'Action-Emploi sur le taux des retours à l'aide sociale au Québec », par Marie-Claude Ruel, étudiante à la maîtrise ; et
- Étude de la localisation initiale des immigrants au Canada », par Claudia Godbout, étudiante à la maîtrise.

La journée s'est terminée par une présentation de Patrick Perrier, économiste, Direction de la recherche, de la modélisation et de l'analyse d'impacts, ministère des Finances du Québec, qui a démontré l'importance de la modélisation économique dans le travail concret des économistes professionnels dans le marché du travail. Toutes les présentations sont disponibles au site suivant : [http://www.ecn.ulaval.ca/fileadmin/documents/Nouvelles/ProgrammeJourneeASDEQ-CIRPEE-GREEN15fevrier2008\\_papiers1.pdf](http://www.ecn.ulaval.ca/fileadmin/documents/Nouvelles/ProgrammeJourneeASDEQ-CIRPEE-GREEN15fevrier2008_papiers1.pdf)

A l'aide de graphiques, tableaux et bases de données utilisés pour la compréhension de ces défis, les étudiants, dont plusieurs en étaient à leurs premières armes comme conférenciers, ont présenté le résultat de nombreux mois de travail d'analyse devant un auditoire record de plus de 100 personnes. Les professeurs ainsi que leurs directeurs de recherche étaient aussi sur place pour apprécier la performance de cette relève. À en juger par les nombreuses questions et les commentaires formulés, l'intérêt de l'audience a été soutenu par les conférenciers.

## La paix des braves

Au Québec et au Canada, les ententes entre les nations autochtones et les paliers de gouvernement provincial et fédéral jouent un rôle de premier plan en matière de développement économique des Premières Nations. C'est pourquoi, le 13 mars dernier, l'ASDEQ-Outaouais recevait M. Bernard Landry, Professeur, École des sciences de la gestion, UQAM et ancien Premier ministre du Québec, qui a parlé de l'entente historique conclue, le 7 février 2002, entre le gouvernement du Québec et les Cris de la Baie James, mieux connue sous le nom de la « la paix des Braves ».

## Équipe de rédaction

Directeur du bulletin:  
Gilles René  
Collaborateur:  
Charles A. Carrier  
Conception et design:  
François Akio Côté

Négociée de nation à nation, cette entente a permis une nouvelle phase de développement économique, social et communautaire de la région de la Baie-James.

L'entente, d'une durée de cinquante ans, fut signée par M. Landry, alors qu'il était Premier ministre du Québec, et M. Ted Moses, en sa qualité de Grand chef du Conseil des Cris. Cette entente a marqué un virage fondamental sur le plan des collaborations futures et des partenariats qu'entendent établir le Québec et les Cris en ce qui concerne l'exploitation et le développement des ressources naturelles sur le territoire conventionné de la Baie-James. L'entente prévoyait un partage des juridictions et des revenus liés à l'exploitation des ressources minières, forestières et hydroélectriques situées sur les terres ancestrales des Cris. Il s'agissait d'une entente politique et économique globale qui, en plus de marquer une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris, permettait ainsi d'envisager avec confiance le développement économique du territoire de la Baie-James pour un avenir commun de prospérité et de coopération.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser une somme de 23 millions de dollars en 2002-2003, de 46 millions de dollars en 2003-2004 et de 70 millions de dollars en 2004-2005. Par la suite, cette contribution est indexée selon une formule qui reflète l'évolution de l'activité économique sur le territoire visé dans les secteurs de l'hydroélectricité, de la foresterie et des mines. Ainsi, un essor économique et social sans précédent s'ouvrait aux Cris et aux Québécois dans le Nord du Québec grâce à :

- un apport important de nouvelles ressources financières ;
- des possibilités d'emploi pour la main-d'œuvre ;
- des préoccupations communes quant à l'utilisation du territoire ; et
- une collaboration dans le développement des ressources énergétiques, forestières et minières.

De plus, l'entente assurait le retrait des poursuites judiciaires de plusieurs milliards de dollars qui étaient alors devant les tribunaux. Dans le même esprit, les Cris s'engageaient à ne pas intenter contre le Québec d'autres recours relatifs à l'application passée de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Cette entente a été appuyée par tous les chefs des communautés - 70 % des Cris ont appuyé l'entente dans le cadre des référendums tenus dans chacun des villages.

Les principes de l'entente furent :

- une relation de nation à nation ;
- un nouveau partenariat basé sur la coopération, la confiance et le respect mutuel visant à assurer le plein développement du territoire ;
- une autonomie et une prise en charge accrues, par les Cris, de leur développement économique et communautaire ; et
- le respect des principes du développement durable et du mode de vie traditionnel des Cris.

L'entente a ainsi donné le coup d'envoi aux plus grands travaux hydroélectriques depuis les années 1980, soit les travaux de la centrale Eastmain 1 et du projet Eastmain 1-A/Rupert (dérivation). Les deux projets permettront la réalisation de 4 milliards de dollars d'investissements dans la région et procureront de l'emploi à 10 500 personnes au cours des neuf années. La mise en œuvre de ces grands chantiers sera réalisée grâce à un nouvel esprit de collaboration et entraînera des retombées économiques majeures pour plusieurs entreprises crie et québécoises, et permettra d'ajouter environ 1 200 mégawatts au réseau d'Hydro-Québec, soit une augmentation de 15 % de la production d'électricité sur le territoire de la Baie-James.

Au chapitre de la foresterie, l'entente a prévu une participation accrue des communautés crie dans la mise en valeur des ressources forestières, tout en assurant l'accès à un vaste territoire représentant près de 10 p. 100 de la capacité forestière du Québec. Cette participation prendra forme par la mise en place, dans les communautés visées, du Conseil Cris-Québec sur la foresterie et de groupes de travail conjoints, chargés de

voir à l'implantation des diverses modalités prévues à l'Entente. De plus, l'introduction de mesures particulières facilite une meilleure prise en considération du mode de vie traditionnel des Cris dans une perspective de développement durable et de participation des Cris.

M. Landry a conclu que la signature de cette entente entre les deux peuples a pavé la voie à une collaboration fondée sur le respect mutuel, le dialogue, la confiance et la reconnaissance de l'histoire partagée et d'une longue coopération. À plusieurs égards, les deux nations ont innové et fait figure de précurseurs. Les regards de plusieurs pays se sont tournés vers nous, ce qui fut une occasion unique de leur démontrer notre volonté et notre détermination à faire de ce partenariat une réussite exemplaire.

### Rapport Castonguay : une proposition à débattre

Le 2 avril dernier, l'ASDEQ-Montréal présentait une table ronde sur le rapport du Groupe de travail sur le financement de la Santé (souvent appelé le rapport Castonguay). Tous les ingrédients pour faire de cette activité une rencontre d'une grande qualité avaient été rassemblés par Sylvie Ratté :

- des conférenciers d'une très grande qualité : Messieurs Claude Castonguay, Pierre Fortin et Luc Godbout ; et
- un sujet en or qui touche non seulement un des services publics les plus importants pour notre société, mais qui nous touche tous.

Ce trio composé de personnes d'une grande complémentarité (un actuaire et ex-ministre, un économiste et un fiscaliste) a offert une prestation de très haute qualité et à cela s'est ajouté d'excellentes questions des participants inscrits à cette activité. Ce fut donc pour moi une tâche extrêmement facile et plaisante de présider cette table ronde.

Luc Godbout a fait le premier exposé et, d'une certaine façon a mis la table, en faisant un court résumé du mandat du groupe Castonguay et en expliquant les pressions que le système public de santé a mis, met et mettra sur le cadre financier du gouvernement du Québec. Les dépenses publiques en santé se sont accrues plus rapidement que la richesse collective et, si un coup de barre n'est pas donné, cet indicateur augmentera nécessairement avec le vieillissement rapide de la population du Québec. Il a terminé sa présentation en discutant de solutions possibles au financement du système public de santé, notamment la création d'un fonds de stabilisation alimenté par un pourcentage de la taxe de vente du Québec et par une franchise (T4-santé).

Claude Castonguay, qui, compte tenu de la complexité de la gestion du système public de santé, préconise une approche sur plusieurs fronts, a alors enchaîné en décrivant les sept points tirés du rapport de son groupe de travail :

1. La priorité doit être accordée sans hésitation au développement des soins de première ligne et aux soins à domicile.
2. La mission de chacun du MSSS, des Agences, des CSSS et des cliniques doit être précisée et leurs dirigeants doivent en être pleinement responsables et imputables.
3. Les budgets historiques doivent être remplacés par l'achat de services afin de replacer le patient au cœur du système.
4. L'évaluation de la performance doit être introduite à tous les niveaux avec publicisation des résultats
5. L'introduction de systèmes de financement et de rémunération incitatifs.
6. L'organisation du travail doit être dynamisée.
7. Le secteur privé doit devenir l'allié du système public au lieu d'être vu comme son adversaire.

Pierre Fortin a commencé la dernière présentation en appuyant fortement le rapport Castonguay et l'analyse de Luc Godbout. Il a ensuite fait un plaidoyer en faveur de trois approches pour réduire les dépenses en Santé :

- la prévention qui paie à long terme et qui repose sur l'éducation ;
- l'apport direct des services privés et une plus grande de concurrence dans l'offre de services de santé ; et
- le rôle central de l'éducation et de la formation continue de la main d'œuvre pour l'obtention de gains importants de productivité.

Pour ceux qui sont intéressés à poursuivre cette réflexion, je vous suggère de lire le sommaire du rapport Castonguay, qui est disponible au site suivant :

[http://www.financementsante.gouv.qc.ca/fr/rapport/pdf/SommaireFR\\_FinancementSante.pdf](http://www.financementsante.gouv.qc.ca/fr/rapport/pdf/SommaireFR_FinancementSante.pdf)

On peut également apprendre beaucoup et en peu de temps en lisant les présentations de Luc Godbout et Pierre Fortin qui sont disponibles sur le site de l'ASDEQ.

[http://www.asdeq.org/activites/sect\\_3.html](http://www.asdeq.org/activites/sect_3.html)

En somme, un table ronde qui fut un succès. Merci aux trois conférenciers et à Sylvie.

**Jean-Pierre Aubry**

**Président du Comité des politiques publiques (CPP)**

**ASDEQ**

PS : Pour ceux qui veulent lire encore plus sur ce sujet, je vous suggère le texte suivant du CPP: Un système public de santé à la croisée des chemins : Réflexion d'un économiste sur sept questions

<http://www.asdeq.org/activites/comite-politiques-publiques/pdf/systeme-public.pdf>

## Aide fiscale aux régions ressources

Le 7 février dernier, aux termes de consultations échelonnées sur plusieurs mois, le groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie a déposé son rapport intitulé « À armes égales ». C'est pourquoi, la Section de la Vieille Capitale de l'ASDEQ a cru bon d'inviter, le 3 avril, M. Robert Gagné, Professeur titulaire et Directeur de l'Institut d'économie appliquée, École des H.E.C., et président du groupe de travail, à faire part des principales observations de son groupe de travail et de sa vision du rôle des programmes fiscaux pour développer les régions et les secteurs.

M. Gagné a rappelé que le mandat de son groupe avait été précisé dans le Discours sur le budget 2007-2008, à savoir l'analyse de l'impact sur les entreprises de la fin des mesures fiscales suivantes : aides fiscales aux entreprises manufacturières situées en région ressource et crédits d'impôt aux entreprises de la nouvelle économie installées dans des sites désignés.

## Soutien aux régions ressources

Le groupe a noté que l'impact des aides fiscales est beaucoup plus difficile à saisir lorsqu'on essaie de l'évaluer pour l'ensemble des régions concernées. De plus, par rapport à leur poids économique, les régions ressources reçoivent davantage que les régions centrales et les régions métropolitaines. Quant aux crédits d'impôt pour les entreprises, il a été observé qu'ils sont souvent utilisés comme source de financement des investissements, qu'ils aident à surmonter le handicap de l'éloignement, et qu'ils bénéficient surtout aux entreprises en démarrage. Par contre, le groupe a constaté deux effets pervers majeurs : la concurrence fiscale entre les régions; et l'incitation à accroître le nombre d'employés, au détriment de la productivité (modalités de calcul des crédits d'impôt).

## ASDEQ

C.P. 6128,  
succ. Centre-Ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7  
Téléphone :  
514.342.7537  
Télécopieur :  
514.342.3967  
Courriel :  
national@asdeq.org  
Internet :  
www.asdeq.org

Le groupe a donc recommandé de :

- définir l'aide en fonction de l'éloignement puisqu'il y a un lien étroit entre régions éloignées et régions en difficulté ;
- établir une définition territoriale sur un critère de distance pour des raisons à la fois de simplicité et d'objectivité ;
- remplacer les crédits d'impôt calculés sur les emplois par un crédit d'impôt à l'investissement ;
- appliquer des aides budgétaires pour les régions en difficulté qui n'ont pas à surmonter l'obstacle de l'éloignement ;
- mettre fin aux exclusivités fiscales définies en faveur de certaines régions (ex. la Vallée de l'aluminium) ;
- maintenir à la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine des crédits d'impôt liés à l'emploi – en plus du nouveau crédit d'impôt à l'investissement ;
- appliquer les programmes d'aide jusqu'en 2015 ;
- laisser le choix aux entreprises de conserver le système actuel jusqu'à sa fin annoncée ou de se prévaloir du nouveau ; et
- rétablir des bases d'une saine concurrence entre les régions.

Le coût des nouvelles mesures proposées a été estimé à 104 M\$, quasiment semblable à celui des programmes actuels (112 M\$).

### Soutien à la nouvelle économie

Le groupe a constaté à l'égard des mesures pour la nouvelle économie, que le secteur est soumis à une très vive concurrence sur le plan mondial, où les pays développés comme les économies émergentes soutiennent leurs entreprises. Le Québec a de la difficulté à maintenir sa place au sein du Canada, et la part du Québec dans l'industrie des services des technologies de l'information (TI) au Canada n'a pas progressé entre 1998 et 2005. Les aides fiscales ont résulté en une concentration des emplois du volet services des TI à l'intérieur de sites désignés,

et les emplois créés correspondent globalement à des diminutions d'emplois dans le reste du Québec. Le groupe estime que plusieurs aspects de l'aide actuelle aux secteurs de la nouvelle économie soulève des questions et doivent être revus, à savoir :

- aides nécessaires dans le contexte mondial si l'on ne veut pas rater la croissance d'activités à forte valeur ajoutée ;
- nombreuses critiques par rapport au concept de site désigné, p. ex. il serait préférable d'encadrer les aides en fonction de la nature des activités ;
- appui à des emplois facilement « délocalisables » puisque des aides fiscales ne font que retarder la délocalisation d'emplois à faible valeur ajoutée, ce qui se produira tôt ou tard ;
- absence de discrimination en fonction de la valeur ajoutée à cause de la faible pertinence de soutenir des activités de services ayant peu de valeur ajoutée ; et
- soutien à de simples déplacements d'emplois sur le territoire québécois parce qu'il y a dérapage par rapport aux objectifs visés. Peu de nouveaux emplois au Québec et mobilisation d'une part importante des aides fiscales.

Le groupe a donc recommandé de :

- confirmer l'importance que le Québec attache au secteur des technologies de l'information face aux pays émergents ;
- appliquer une aide qui favorise les activités à forte valeur ajoutée (p. ex. développement de logiciels, architecture technologique et conception-développement de solutions de commerce électronique) ;
- confirmer la fin des sites désignés et généraliser à l'ensemble du Québec l'application de l'aide fiscale aux technologies de l'information ;
- maintenir un crédit d'impôt remboursable défini en fonction des salaires versés, mais avec un taux et un plafond modifiés (p.ex. réduire le taux à 30 % et porter le plafond des versements à 20 000 \$ par emploi, par année) ;

### ASDEQ

C.P. 6128,  
succ. Centre-Ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7  
Téléphone :  
514.342.7537  
Télécopieur :  
514.342.3967  
Courriel :  
national@asdeq.org

- accorder l'aide fiscale aux entreprises en technologies de l'information ayant une masse critique minimale de plus de 5 employés admissibles, sur l'ensemble du territoire québécois ;
- appliquer le nouveau crédit d'impôt jusqu'en 2015 ;
- accorder le choix aux entreprises de conserver le système actuel jusqu'à sa fin annoncée ou de se prévaloir du nouveau ; et
- ne pas appliquer l'aide fiscale aux autres secteurs de la nouvelle économie (technologies des matériaux, services de nature scientifique et technologique, technologies de la production et biotechnologies) puisqu'il est préférable d'utiliser des mesures de nature budgétaire, et qu'il est difficile d'appliquer une aide fiscale générale à des secteurs aussi diversifiés.

Ces recommandations visent à favoriser la création de richesse et la compétitivité sur la scène internationale. Il a été estimé que le coût des nouvelles mesures proposées est au moins équivalent aux aides fiscales actuelles (200 M\$)

## Conclusion

M. Gagné a conclu que, même si elles ne représentent qu'une part limitée des aides fiscales totales, les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie revêtent une importance stratégique pour les entreprises concernées. Le groupe de travail a formulé ses recommandations dans un esprit constructif. Même si le gouvernement d'un pays développé a un rôle important à jouer afin de soutenir des régions en difficulté et un secteur d'activité considéré comme stratégique, les entreprises privées ont aussi un rôle central à jouer dans la création de richesse et le développement économique. Comme le titre du rapport l'indique, la démarche proposée et les recommandations qui en résultent visent à placer les entreprises québécoises concernées « À armes égales », dans la grande bataille de la compétitivité et de la concurrence sur les marchés

## Remises de dettes aux pays en développement : main tendue ou geste symbolique

Étant donné qu'au cours des dernières années, de nombreuses initiatives de réduction et d'annulation des dettes des pays en voie de développement ont vu le jour, l'ASDEQ-Outaouais a cru bon de tenir, le 19 février 2008, un « 5 à 7 » sur les des grands enjeux liés aux questions de « remises de dettes aux pays en développement » avec trois conférenciers : Philippe Hall, économiste principal, Financement des exportations, Finances Canada ; Jonathan Rothschild, économiste principal, Développement économique, Agence canadienne de développement international (ACDI) ; et Yiagadeesen Samy, Assistant professeur, École Norman Paterson d'affaires internationales, Université Carleton.

M. Hall a brièvement expliqué le rôle et le fonctionnement du Club de Paris, une « non institution » vieille de plus de cinquante ans, dans le processus d'aménagement des dettes souveraines <http://www.asdeq.org/activites/comite-politiques-publicques/ppt/phil-hall-reechelonement-dettes.ppt>

Le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées. Les créanciers du Club de Paris conviennent de rééchelonner les dettes qui leur sont dues et les rééchelonnements sont un moyen d'apporter un allègement de dette en reportant et, dans le cas des rééchelonnements concessionnels, en annulant des échéances dues sur la dette. M. Hall a ensuite présenté les règles et principes du Club de Paris, et les deux cadres généraux récemment utilisés par le Club de Paris, à savoir : l'approche d'Évian (suite à un accord au sommet du G8 à Évian en juin 2003) qui permet d'apporter un traitement adapté à la situation particulière des pays débiteurs ; et de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) qui fut lancée par la communauté internationale en 1996 et renforcée en 1999 pour ramener la dette (toutes catégories) à un niveau soutenable.

Monsieur Rothschild a mis l'accent sur les remises de dettes aux pays à faible revenu <http://www.asdeq.org/activites/comite-politiques-publiques/ppt/rothschild-remises-dettes.ppt> Il a traité du fonctionnement de différentes initiatives de conversion et de rachat de dettes et a fourni des explications sur les initiatives multilatérales d'annulation des dettes des pays pauvres très endettés. Les annulations sont limitées à la dette extérieure des pays à faible revenu. Malgré le succès de cette initiative, certains PPTE ayant franchi toutes les étapes sont encore aux prises avec un lourd fardeau d'endettement, principalement multilatéral. Il est reconnu que plusieurs PPTE, notamment en Afrique, auront de la difficulté à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM). Quant au mécanisme des conversions, il n'a pas encore démontré ses avantages par rapport à l'annulation. Finalement, les rachats dépendent de la générosité des donateurs pour financer les opérations

Pour sa part, M. Samy a parlé de l'impact de ces différentes initiatives de remises de dettes et, en particulier, de la contribution qu'elles pourraient apporter pour le financement des objectifs de développement du millénaire. <http://www.asdeq.org/activites/comite-politiques-publiques/ppt/samy-remises-dettes-pays-dev.ppt#1> M. Samy a parlé de : la dette-croissance-pauvreté ; des chiffres ; de l'Initiative PPTE et IADM ; des accomplissements des initiatives ; et des remises de dette et objectifs de développement du millénaire (ODM). Il a conclu que :

- le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté a diminué dans tous les pays en développement (PED) qui ont maintenu une croissance rapide au cours des dernières décennies ;
- la croissance, en général, est bonne pour les pauvres (selon l'étude de Dollar et Kraay, 2002) ;
- la notion de croissance pro-pauvres est une condition essentielle pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, surtout celui de réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ;
- l'allègement de la dette est nécessaire mais pas suffisante pour atteindre les OMD ;
- l'initiative PPTE et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ramènent la dette à un niveau soutenable, mais ne peuvent pas garantir la « soutenabilité » de la dette à long terme ; et
- si les tendances se maintiennent, aucun des pays PPTE n'atteindra la majorité des OMD.

Selon M. Samy, les solutions à long terme reposent sur : des ressources externes additionnelles à l'allègement de la dette, p. ex. quantité et surtout qualité de l'aide ; et une croissance économique pro-pauvres soutenue, en utilisant l'allègement de la dette, basé sur des résultats concrets et mesurables et un suivi continu des politiques selon des critères bien établis.

**Rappel du programme du  
congrès 2008 de L'ASDEQ  
« Défis économiques à long terme :  
perception et réalité »**

**Mercredi 14 mai**

**Atelier de formation (optionnel) sur**

**les « les études d'impact »**

Animateur : Marcel LeBreton, Président,  
EcoTec Consultants

Cette session optionnelle de formation offrira un survol des modèles entrées-sorties, y compris leurs limites, et mettra l'emphase sur l'aspect pratique de l'évaluation des retombées économiques, y compris l'importance de la collecte des données, bien identifier l'origine des intrants et les facteurs qui influencent la magnitude des retombées. Des exemples réels seront présentés pour illustrer diverses problématiques liées à l'estimation des retombées économiques.

**Jeudi 15 mai**

**Conférence d'ouverture**

Le professeur Gérard Bélanger, Université Laval, abordera « Les défis économiques à long terme : perspectives analytiques »

**Plénière 1**

Louis Lévesque, sous-ministre, Affaires intergouvernementales, Bureau du Conseil privé, et Jean-Louis Roy, chercheur invité au Centre de recherche en Droit Public de l'Université de Montréal et Président de Partenariat International, traiteront « D'une crise à l'autre ? Perception et réalité »

**Déjeuner causerie 1**

Le conférencier sera Marcel Côté,  
Fondateur associé, SECOR.

**Ateliers concomitants 1 :**

**« Houston, avons-nous un problème ? »**

**A :** Alain Denhez, Directeur associé de recherche, Projet de recherche sur les politiques, Laurent Martel, Chef, Division Analyse démographique, Statistique Canada, et Jean-Claude Ménard, Actuaire en chef du Canada, Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada, nous entretiendront des « Changements démographiques : sommes-nous prêts ? »

**B :** Pascal Gauthier, Économiste, TD Economics, et Pedro Antunes, Conference Board du Canada traiteront du thème « Nos entreprises sont-elles à la fine pointe ? »

**C :** François Cardinal, auteur et journaliste, La Presse, et Martin Comeau, Économiste, Recyc-Québec traiteront de « Environnement : sommes-nous des élèves modèles ? »

**Ateliers concomitants 2 : « Pistes de solution »**

**A :** Gilles Grenier, Professeur titulaire, Université d'Ottawa et Marc Van Audenrode, Managing Principal, Analysis Group, élaboreront sur la « Politique de sélection et d'intégration des immigrants »

**B :** Mathieu Laberge, Économiste, Institut économique de Montréal, et Christian Rouillard, Titulaire de la Chaire de recherche en gouvernance et en gestion publique, Université d'Ottawa, essaieront de répondre à « Doit-on avoir peur des PPP ? »

**C :** Matthew Bramley, Directeur, Changements climatiques, Institut Pembina, et Gaétan LaFrance, Professeur, Institut national de recherche scientifique, « Innovation et nouvelles énergies : une panacée pour l'environnement ? »

**Assemblée générale de l'ASDEQ**

**Cocktail**

## Vendredi 16 mai

### Plénière 2

Alain Dubuc, Chroniqueur, journal La Presse, Joseph Facal, Professeur agrégé, École des Hautes études commerciales, et France St-Hilaire, Vice-présidente, Recherche, Institut de recherche en politiques publiques, exprimeront leurs points de vue sur « Peut-on rendre compatibles la gestion de long terme et le cycle électoral ? »

### Ateliers concomitants 3 :

#### « Solutions miracles – trop beau pour être vrai ? »

**A :** Elliot Lifson, Vice-président, Peerless ; Président, Fédération canadienne du vêtement, et Louis L. Roquet, Président et chef de l'exploitation, Desjardins Capital de risque, traiteront de « L'accroissement de la productivité : une panacée ? Comment nos secteurs traditionnels s'ajusteront-ils à l'appréciation du dollar canadien ? »

**B :** Nadia Belhaj Hassine, Université d'économie et gestion de Nabeul, Tunisie, et Abdoulaye Ndiaye, Consultant International et Directeur Général de AGIR Promouvoir, Sénégal, « L'adoption des technologies dans les pays en développement »

### Déjeuner causerie 2

Le conférencier sera Rodrigue Tremblay, Professeur émérite de sciences économiques, Université de Montréal.

### Clôture du congrès

## Budget du Québec 2008 - À la hauteur de ses moyens, la ministre met plein gaz sur l'investissement

Texte publié dans La Tribune - édition du samedi 15 mars 2008

En moins d'un an, la croissance économique anticipée par la ministre des Finances pour l'année 2008 a été significativement revue à la baisse. Alors qu'en mai 2007, elle prévoyait une croissance économique réelle de 2,5 %, sa prévision n'est plus maintenant que 1,5 %.

### Marge de manoeuvre

Bien sûr, nul ne pouvait prévoir le ralentissement économique, mais il faut bien comprendre qu'il réduit les revenus autonomes anticipés et donc les dépenses de l'État pouvant être réalisées, tout en maintenant le respect du déficit zéro.

Dans ce contexte, il faut lever notre chapeau à l'initiative de présenter des projections quinquennales jusqu'en 2012, d'autant qu'elles révèlent que lors des quatre prochaines années, les dépenses excéderont les revenus.

Or, avant même que le ralentissement économique pointe à l'horizon, nous savions déjà l'an dernier que c'était uniquement grâce à l'utilisation d'une réserve budgétaire non-récurrente de 1 300 millions \$ – provenant essentiellement d'un bénéfice exceptionnel d'Hydro-Québec – que nous équilibrerions le budget de l'an prochain. Le ralentissement économique ne fait qu'accentuer cette difficulté. Et c'est encore une fois grâce à des bénéfices supérieurs d'Hydro-Québec mis en réserve que le solde budgétaire ne sera pas déficitaire pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Du côté des dépenses de programmes pour la prochaine année, c'est encore une fois, la santé, avec 1,3 milliard \$ de l'augmentation des dépenses de 2,3 milliards \$, qui s'accapare de plus de la moitié de la croissance des dépenses.

Cet ajout de 1,3 milliard \$ fait passer le budget du ministère de la santé à 25,5 milliards \$. Avec une croissance annuelle de 5,5 %, la santé augmente significativement plus vite que les autres programmes, que les revenus budgétaires et que le PIB. Or, ça fait déjà plus d'une décennie que la croissance des dépenses publiques de santé augmente plus rapidement que notre richesse collective et tout indique que ça sera encore le cas pour la décennie à venir.

Avec les pressions à la hausse sur les dépenses de santé et l'engagement d'injecter de l'argent en éducation, le plus grand défi de la ministre sera de respecter son plan visant à limiter la croissance de l'ensemble des dépenses de programmes (incluant la santé et l'éducation) autour de 3 % pour les années 2009 à 2012.

Tout ça laisse évidemment bien peu de marge de manoeuvre pour de nouvelles initiatives coûteuses. Rien d'étonnant alors qu'on n'y constate aucune réduction d'impôt sur le revenu.

### **Abolir la taxe sur le capital**

La ministre prend acte d'une recommandation du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises et, en conséquence, abolit immédiate de la taxe sur le capital pour toutes les entreprises du secteur manufacturier.

Ce n'est guère une surprise et trois raisons expliquent cela.

Premièrement, parce que le PLQ, le PQ et l'ADQ prônaient tous son abolition.

Deuxièmement, depuis mars 2007, le fédéral a mis en place un incitatif financier provisoire pour aider les provinces à abolir leurs taxes sur le capital. Le fédéral agit de la sorte, car compte tenu de la déductibilité de la taxe sur le capital, son abolition a pour effet paradoxal d'accroître l'impôt sur les bénéfices que les entreprises

rentables versent à Ottawa. Considérant cela, le fédéral offre un incitatif financier correspondant à son gain d'impôt.

Troisièmement, juste avant Noël, l'Ontario annonçait l'élimination de sa taxe sur le capital pour le secteur manufacturier au 1er janvier 2008.

La première chose à faire était donc d'abolir la taxe sur le capital. Même s'il est vrai que l'abolition immédiate de la taxe sur le capital enverra un très bon signal pour l'investissement, il ne faut pas se faire d'illusions et y voir la panacée tant attendue pouvant régler le déficit d'investissements des entreprises au Québec, car au fil des années plus des trois quarts des entreprises québécoises en avaient déjà été exonérées.

Après avoir enlevé ce frein à l'investissement, la ministre se devait d'aller plus loin et inciter les entreprises à investir.

### **Aider l'investissement**

La ministre s'inspire également des recommandations du Groupe de travail sur les aides fiscales en créant un programme destiné à aider les entreprises qui investissent dans de nouveaux équipements.

La pertinence de mettre en place un crédit d'impôt à l'investissement s'appuie sur le fait que le taux d'investissement en machinerie des entreprises québécoises s'établissait, entre 1989 et 2006, en deçà de la moyenne canadienne alors que le taux canadien était déjà pourtant bien en dessous du taux américain.

Le gouvernement du Québec met en place un programme simple où pour chaque nouvelle machinerie, il versera à l'entreprise un crédit d'impôt à l'investissement.

En rendant le crédit d'impôt à l'investissement accessible dans toutes les régions, la ministre cherche à soutenir l'investissement privé dans l'ensemble du Québec. Son taux est de 5 % dans des régions comme l'Estrie ou la Beauce,

de 20 % notamment en Mauricie et il atteint 40 % pour les zones les plus éloignées, comme la Gaspésie.

Si l'investissement des entreprises dans leurs équipements est bon pour le Québec en général, il s'avère encore plus nécessaire pour que les régions surmontent les handicaps auxquels elles sont confrontées, pensons notamment à l'éloignement des marchés. Voilà ce que la modulation prend en compte.

Il s'agit d'une aide généreuse. Par exemple, une entreprise admissible au taux de 40 % qui ferait l'acquisition d'une nouvelle machine de 2,5 millions \$ recevrait un chèque de Québec d'une valeur de 1 million \$.

En agissant de la sorte, la ministre s'attaque à la source du déficit d'investissements en incitant les entreprises à investir davantage. La modernisation des équipements reste cruciale pour faire face à la rapide ascension du dollar canadien qui crée un contexte économique difficile pour bon nombre d'entreprises exportant aux États-Unis.

En revanche, la nouvelle parité des dollars canadien et américain a pour impact positif de réduire le coût des machines et équipements importés, facilitant du même coup l'investissement des entreprises pour la modernisation de leur production.

Avec le crédit d'impôt à l'investissement, la ministre table sur cette conjoncture pour aider les entreprises à se moderniser et qu'elles relèvent ainsi le défi de la mondialisation.

C'est le pari qu'il fallait faire.

**Luc Godbout**

**Professeur à la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke**

## **Mondialisation et marchés financiers - L'exemple des produits dérivés prouve que Montréal peut se trouver une niche d'activité**

**Texte publié dans Le Devoir**

**Édition du samedi 23 et dimanche 24 février 2008**

Le secteur financier mondial s'est fortement concentré et mondialisé ces dernières décennies. Il n'y a plus que quelques grandes Bourses tandis que le monde financier bat au rythme des grandes institutions financières qui ont une taille gigantesque et qui opèrent sur tous les continents. Il y a moins de dix villes (dont Londres, New York, Tokyo, Hong Kong, etc.) qui peuvent s'attribuer véritablement le titre de centre financier international. Plusieurs grandes villes (souvent plus grandes que Montréal) continuent de perdre leur importance relative dans le monde financier.

### **Le Canada n'échappe pas à cette tendance.**

La Bourse de Toronto, même après que la Bourse de Montréal lui eut cédé sa part du marché des actions canadiennes, fait de plus en plus figure de Bourse régionale qui gravite autour des grandes Bourses mondiales. Nos grandes banques qui ne peuvent pas fusionner sont des nains comparativement aux grandes banques qui opèrent à l'échelle de la planète. Dans un tel environnement, est-il encore possible de parler de l'essor du secteur financier de Montréal quand celui de Toronto est lui-même fortement limité par l'activité de l'économie canadienne? Montréal doit-il perdre (encore une fois) une partie de ce qu'il lui reste comme secteur financier capable d'exporter des services financiers dans le reste du monde pour donner une chance à Toronto? Le secteur financier de Montréal devra-t-il se limiter à n'être qu'un centre financier régional?

### **Tendances mondiales**

Il faut d'abord aborder de telles questions avec beaucoup de réalisme et avec une certaine vision des grandes tendances mondiales. Le secteur financier se prête bien

à l'émergence de seulement quelques grands centres financiers mondiaux, de quelques grandes Bourses et d'un ensemble de quelques grandes institutions financières qui opèrent à l'échelle de la planète.

Le même phénomène s'observe dans de nombreux secteurs où un faible nombre de grandes entreprises accaparent une grande partie de la production mondiale de biens et services. Pensons par exemple au secteur minier et à celui de l'assemblage des automobiles et des avions.

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de place pour des institutions financières plus petites qui opèrent à l'échelle d'un pays ou d'un sous-ensemble de pays. Cela ne signifie pas non plus qu'il n'y a pas de place pour des institutions qui opèrent à l'échelle mondiale dans certaines niches (ou certains sous-secteurs).

### **Essor de la Bourse de Montréal**

Il est tout à fait incorrect de penser que quelques grandes institutions financières mondiales monopoliseront la fourniture de l'ensemble des services financiers offerts à travers le monde aux grandes, moyennes et petites entreprises ainsi qu'aux consommateurs. Oui, il y a de la place, mais il faut choisir sa place, faire sa place et la maintenir.

À ce chapitre, l'essor de la Bourse de Montréal sur le marché des produits dérivés est fort instructif. Il est le résultat d'une stratégie qui a permis à cette institution d'offrir sur le marché mondial des produits financiers sur une base fort compétitive. Cette stratégie pourrait se résumer par la conjonction des éléments suivants: le ciblage d'un marché en pleine expansion (celui des produits dérivés), le développement d'une plateforme informatique très performante, l'offre de produits financiers avec une chambre de compensation efficace, des liens étroits et continus avec le milieu universitaire et une équipe de gestionnaires de qualité.

L'essor de la Bourse de Montréal sur le marché des produits dérivés démontre la possibilité qu'une institution financière québécoise se trouve une niche d'activité et exporte des services au reste du Canada et à l'étranger.

### **Mieux réglementer**

De l'affaire Norbourg, il nous faut tirer une leçon fort différente. Il s'agit de l'importance de la qualité de la réglementation qui encadre les institutions financières oeuvrant au Québec, de la qualité de la surveillance pour assurer le suivi de cette réglementation et de la sévérité des peines pour ceux qui l'enfreignent.

Les fraudes financières, comme celle liée à l'affaire Norbourg, ont pour effet de réduire la confiance des investisseurs dans les institutions financières, le cadre réglementaire et les organismes de surveillance. L'idée d'avoir une réglementation et des organismes de surveillance plus permissifs afin de favoriser le développement de nouvelles institutions financières ou de nouveaux champs d'activité risque fort d'être contreproductive en ce qui a trait à l'essor du secteur financier car, à moyen et à long terme, l'émergence d'incidents aura un effet très négatif sur la confiance des investisseurs et donc sur le développement même du secteur financier. À ce chapitre, le renforcement de la surveillance de l'AMF observé ces derniers temps est un pas dans la bonne direction.

Pour que Montréal demeure et se développe en tant que place financière, il faut qu'elle soit perçue comme ayant des avantages comparatifs en plus de les avoir réellement, comme ce fut le cas pour la Bourse de Montréal. Avoir des contrôles financiers supérieurs à ceux de ses concurrents est une bonne façon de se donner un avantage comparatif. Avoir des contrôles financiers inférieurs à ceux de ses concurrents va donc à l'encontre du développement du secteur financier du Québec.

**Jean-Pierre Aubry**

**Président du Comité des politiques publiques (CPP)**

**Association des économistes québécois (ASDEQ)**